COMPTE-RENDU
du COMITE TECHNIQUE
de la Cour d'Appel de Dijon du 20 février 2020

-1- Sur le devenir des juridictions de Mâcon et Chaumont :

Concernant le Tribunal Judiciaire de Mâcon : Madame la Première Présidente a précisé que la disparition de cette juridiction n'est pas envisagée. La restructuration de la Maison d'Arrêt de Mâcon est en cours et aura vocation à accueillir, entre plus du SPIP et de la PJJ, les services du CPH, du tribunal de commerce, les salles d'audience, de réunion, de convivialité, la bibliothèque et quelques bureaux du Tribunal Judiciaire, lequel bénéficiera ainsi d'une surface de travail supplémentaire. S'agissant du transfert du pôle d'instruction, le projet est maintenu et sera compensé par le transfert du droit pénal du travail/social. Ceci dit, aucune réponse n'est attendue avant les élections municipales.,
Concernant le Tribunal Judiciaire de Chaumont : il n'y a aucun projet d'arrêté à ce jour. Il a été évoqué, à la demande de la CA de Reims, la possibilité que le TJ de Chaumont soit rattaché à la CA de Reims. En contre-partie, les juridictions de Sens et d'Auxerre pourraient être rattachées à la CA de Dijon. En revanche, un tel projet nécessitant des concertations avec les élus et les barreaux, aucune décision ne sera prise à court terme d'autant que la Cour des Comptes a précisé qu'une telle modification entraînerait un décalage entre la carte judiciaire et la carte administrative.

-2- Sur les conséquences de la grève des avocats sur l'activité des juridictions :

Madame la Première Présidente précise qu'elle ne souhaite pas, pour la matière civile, que des dossiers soient mis en surnombre et alourdissent démesurément les audiences. Il faudra éviter que les juridictions soient en "surchauffe" et tenir compte des moyens des magistrats et du greffe.
En matière pénale, la gestion est nécessairement plus compliquée compte tenu des délais à respecter et de la non maîtrise des temps de plaidoiries aux audiences. D'ores-et-déjà, le Parquet Général annonce la création d'une session d'assises supplémentaire pour la Cour d'Assise de Haute-Marne et d'un gros dossier à ajouter au calendrier 2020 qui devra générer du temps d'audience supplémentaire.
Les chefs de CA n'ont pas de visibilité à ce jour sur la situation des TJ. Sur ce point, Madame la Première Présidente n'exclut pas la proposition de l'UNSa SJ de prévoir d'associer tous les acteurs des juridictions sur les solutions à mettre en œuvre dans la gestion de ces retards (cf notre déclaration liminaire), elle s'engage à faire remonter cette proposition à chaque TJ.

-3- Sur le manque d'effectifs au sein du ressort :

Les chefs de CA sont très conscients de la difficulté des juridictions et de la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvent les collègues Chaumontais qui font face à une vacance de 23% de leurs effectifs localisés. Ils rappellent qu'ils ont soutenu les maintiens et la création de postes mais que les arbitrages du Ministère n'ont pas toujours été en notre faveur. La baisse du nombre d'encadrants et la difficultés dans laquelle ceux-ci se trouvent est inquiétante. L'UNSa SJ a proposé qu'à l'instar de ce qui s'est pratiqué dans d'autres CA, une démarche d'identification et d'analyse des facteurs de RPS soit déclinée localement afin que les résultats de ce travail puisse servir de levier dans le cadre des futurs arbitrages sur la localisation des emplois.
Les crédits vacataires sont légèrement plus importants que ceux de 2019, ce qui n'est pas le cas pour les assistants de justice et les MTT.

-4- Sur la dématérialisation des fiches de paie, entretien d'évaluation.. :

Il est important que chaque agent fasse le nécessaire pour créer ses comptes personnels tant sur ESTEVE (avant le 31 mars), logiciel de dématérialisation pour les entretiens d'évaluation qui seront dorénavant seuls utilisés, que sur ENSAP.gouv.fr car il n'y a plus de fiche de paie papier depuis janvier 2020 pour les titulaires. La mise en place d'HARMONIE nécessitera également que chacun signale les changements de situation personnelle au plus vite car l'impact financier sera immédiat .

Vos représentants UNSA SJ